



La lettre de liaison du réseau Emploi - Formation ATD Quart Monde

N°5 - Avril 2014

Editorial

Concevoir l'emploi comme un droit sous entend que l'emploi ne doit pas être considéré comme la simple conséquence de l'activité économique mais en être l'objectif premier. Supprimer la privation durable d'emploi passe par là !

Afin qu'une telle évolution se réalise, il nous apparaît évident que l'état d'esprit qui doit guider ce projet est la « modestie » : Expérimentation sur des territoires de taille modeste où les différents acteurs se rencontrent facilement, objectifs d'expérimentation échelonnés dans le temps, modestie des gains financiers, travaux simples mais répondant à des besoins réels et correspondant à de vrais emplois de qualité ...

Modestie que nous enseigne notre proximité avec les personnes en situation de grandes précarités qui inspirent ce projet.

Emploi conçu comme un droit

Mouvement ATD Quart Monde
33 rue bergère
75009 Paris

Tél : 06 16 74 34 74
frederic.subbiotto@atd-quartmonde.org

Actualité

Dynamique nationale

Le 18 février - À l'Assemblée Nationale, et faisant suite à notre rencontre avec Laurent Grandguillaume, nous avons présenté le projet à des députés du PS. Laurent Grandguillaume et les députés présents ont ensuite proposé la création d'un groupe de travail afin d'aider à l'élaboration du cadre législatif permettant les expérimentations.

Le 19 février - Gilles Carrez, président de la Commission des finances, et Simon Corley et Mathieu Lefèvre, administrateurs, nous ont reçus à l'Assemblée Nationale suite à notre rencontre avec Alain Juppé. Gilles Carrez a été très intéressé par le projet. Il est convaincu que ce n'est pas le travail qui manque mais a été confronté dans sa ville aux problèmes liés au financement et à la concurrence. L'approche territoriale que nous proposons et l'étanchéité financière exposée lui semble pertinente, l'expérimentation s'impose. Il nous conseille de rencontrer Pierre Méhaignerie et d'approfondir les aspects techniques avec les administrateurs.

Le 4 mars - A Redon, première journée de travail pour construire les modalités de mise en œuvre d'un nouveau contrat nécessaire aux expérimentations : le CDI Disponible. Ce travail, réalisé suivant la pédagogie du Croisement des Savoirs et des Pratiques élaborée par ATD Quart Monde, a réuni des chercheurs d'emploi, des cadres d'entreprises (du secteur privé et de l'Economie Sociale et Solidaire) et des professionnels du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission locale,...). Cette première journée a permis aux différents participants de définir les trois principales problématiques sur lesquelles ils réfléchiront le 17 juin prochain. L'objectif de cette deuxième journée sera de construire ensemble les conditions favorables à la mise en œuvre de ce nouveau contrat.

Dynamique locale

Le 6 mars - Plusieurs rencontres ont eu lieu sur Redon

- Avec le Sous-préfet Guy Tardieu pour l'informer du projet et recueillir ses réflexions, en particulier sur la solvabilisation des travaux

réalisés. Ayant une longue expérience de l'insertion, il a bien accueilli la démarche et a, en conclusion, exprimé son soutien au projet.

- Avec Pascale Bigot et Jérôme Grégoire, représentants de l'agence départementale du Pays de Redon, antenne territoriale du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ils se sont montrés très intéressés par le projet et la discussion a essentiellement porté sur les modalités d'une collaboration future dans l'hypothèse d'une mise en œuvre sur la communauté de communes de Grand-Fougeray.

- Avec Christian Poulain, adjoint de Sainte-Anne sur Vilaine et délégué communautaire de Grand-Fougeray référent du chantier d'insertion de la communauté de communes. Son expérience lui permet de prendre la mesure de la plus-value apportée par le projet au territoire et d'anticiper certains défis qui se présenteront dans sa mise en œuvre (donner confiance et motiver des personnes qui n'ont pas travaillé depuis longtemps, parvenir à ce qu'elles soient assidues dans le travail malgré leurs difficultés périphériques, etc.).

Le 18 mars - Rencontre de Jean Rouffiac et Marie-Laure Brunet de l'association RéColTES située en Bourgogne Nivernaise. Ce Pays est très soucieux de l'emploi suite à la désindustrialisation et aux problématiques agricoles (territoire marqué par l'élevage et les céréaliers, avec beaucoup de petites exploitations en difficulté). Le territoire est constitué de petites communes urbaines à la périphérie et d'un centre très rural.

Très intéressé par le projet qui représente, selon lui, une véritable dynamique positive et durable pour en finir avec le chômage de longue durée, Jean Rouffiac pense qu'il serait intéressant de l'expérimenter sur un territoire rural de 22 communes représentant environ 7000 habitants. L'expérimentation serait portée par le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) que RéColTES se propose de mettre en place sur l'ensemble de son territoire d'intervention, sans doute sous forme de SCIC pour y impliquer collectivités et entreprises ; Une rencontre sera organisée en avril ou mai avec les différents élus locaux et ATD Quart Monde pour répondre à leurs interrogations et, nous l'espérons, officialiser leur volonté d'expérimenter le projet. ;

L'interview

Bruno Tardieu est Délégué National du Mouvement ATD Quart Monde France.



Quelle légitimité une association comme ATD Quart Monde a-t-elle à porter un projet économique avec une telle démarche entrepreneuriale ?

Je crois qu'ATD quart-monde a la légitimité de connaître la population exclue et de poser des questions dans tous les domaines. On nous a posé la même question sur l'éducation, on nous a posé la même question sur la santé, on croit toujours que les associations ont pour seule légitimité d'aider les pauvres. On a la légitimité d'affirmer que les gens très défavorisés veulent travailler et que si on s'allie avec des entrepreneurs, avec des syndicalistes, avec des élus locaux, on a tous les savoirs disponibles pour essayer d'expérimenter. Parce qu'avec la misère personne ne se sent légitime ! Les entrepreneurs pensent qu'ils ont une légitimité économique mais pas de légitimité dans le domaine de la pauvreté et les gens qui connaissent le domaine de la pauvreté pensent qu'ils ont une légitimité dans la pauvreté et pas dans le domaine économique. Alors ça peut durer longtemps cette

histoire !

Et on sait que l'espérance des gens dans l'école, dans l'emploi, dans la vie est absolument intact. Alors c'est un moteur formidable pour forcer tout le monde à regarder une question que l'on pose sur la table et d'être non dogmatique, c'est-à-dire de mettre des légitimités ensemble et de construire, de croiser des savoirs en réalité pour faire une lecture commune et inventer des solutions communes.

Encore une autre légitimité peut-être c'est l'approche très fondamentale du Mouvement en termes de droits humains. C'est-à-dire que si l'école est pour les uns et pas pour les autres, c'est un privilège donc cela n'a plus de sens !

Or pour le chômage on est devant la fatalité. Ah ?!

Il y en a qui ont du travail et d'autres qui n'en ont pas ! On n'est plus du tout dans le domaine du droit, on est dans le domaine du privilège. Et on sait ce que la France a fait des privilèges, ça finit toujours par la catastrophe. C'est pourquoi nous souhaitons une approche par le droit qui est extrêmement nouvelle pour la question de l'emploi. On a prouvé que l'approche par le droit n'est pas dogmatique mais pragmatique et qu'elle permet aux gens très pauvres de se sentir en égal dignité absolument avec tout le monde. C'est dans la constitution : « tout le monde a droit d'obtenir un emploi » ! Eh bien il faut prendre cela au sérieux, il faut prendre les droits de l'homme au sérieux et donc prendre nos responsabilités !

Comité de rédaction :

Denis Prost, Denys Cordonnier, Didier Goubert, Patrick Valentin, Didier Doray, René Jibault, Frédéric Subbiotto

En quoi ce projet se démarque-t-il les dynamiques proposées par le RMI et le RSA ?

La grande différence avec le RSA et le RMI, c'est que l'on met l'emploi en premier : On apprend à nager en nageant, on apprend à habiter en habitant et on apprend à travailler en travaillant dans l'entreprise. La grande idée de « l'emploi conçu comme un droit » se rapproche aussi de ce que l'on a innové dans les années 70 en créant la cité de promotion sociale familiale et culturelle à Noisy le grand. C'est-à-dire que les gens ont droit à un logement comme les autres, à habiter au milieu des autres et c'est la seule façon avec laquelle les gens vont effectivement exercer, pratiquer, comprendre et chérir le droit au logement. C'est en le faisant que l'on devient vraiment un habitant, un habitant avec tout le monde.

Pour l'emploi c'est pareil ! A force de multiplier les passerelles avec les passerelles et les passerelles avec d'autres passerelles, les gens finalement ne seront jamais dans l'emploi, dans l'entreprise. Donc le grand défi ce n'est pas du tout de se dire comment on va faire pour soutenir les gens hors de l'emploi et éventuellement les rapprocher. Non ! le grand défi c'est de poser l'emploi comme premier. De même qu'on a su il y a 100 ans poser l'école et le droit à l'école pour tous comme premier. Après dans l'école il y a des diversités, il y a des enfants qui ont déjà tout appris à la maison, qui savent lire avant d'arriver, d'autres qui ne savent pas du tout lire et qui mettront deux ans pour lire, peu importe ! L'école est première pour tous. Eh bien c'est la même approche, l'emploi doit être un droit pour tous et c'est dans l'emploi qu'on apprend à se former.

Cela c'est la grande expérience de l'entreprise TAE, Travailler et Apprendre Ensemble, et on n'est pas les seuls bien sur : Quand les gens sont dans l'emploi quelque chose change en eux, quelque chose se mobilise et quelque chose fait que les gens progressent énormément dans leur capacité de travailler parce qu'ils sont dans l'emploi.

L'emploi conçu comme un droit s'inscrit-il dans une démarche d'insertion ?

Quand on a travaillé l'insertion et l'inclusion sociale au moment où c'était le langage fort sous la responsabilité de Martin Hirsch quand il était au gouvernement, on a fait un travail important avec les familles en situation de pauvreté. Elles n'aimaient pas ces termes d'inclusion, d'insertion et elles parlaient de reconstruction. C'est-à-dire que les gens en situation de pauvreté sont lucides que la misère démolie mais « insérer » c'est comme s'il fallait trouver un petit trou et se forcer à rentrer dedans. C'est très mécanique et c'est très fragile comme notion. L'insertion consiste à trop souvent corriger le chômeur pour qu'il devienne comme les autres or ça c'est très négatif comme approche, c'est presque insultant. On dit aux gens « mettez-vous au travail, mais mettez-vous au travail sur vous-même, vous avez des obstacles en vous, c'est pour ça que vous ne trouvez pas de travail ». C'est presque insultant parce que les gens sont prêts à travailler mais il

n'y a pas de travail qui leur corresponde.

Et puis on n'a pas du tout l'impression que cela va changer le reste. Alors qu'en fait pour que les gens puissent reconstruire on voit bien que ce qui démolie le plus les gens c'est le regard des autres, c'est le non accueil des autres. L'exclusion sociale est un phénomène entre nous ce n'est pas une maladie de certains, il y a ceux qui sont exclus et ceux qui sont non exclus mais qui finalement ignorent et ne savent pas du tout comment accueillir. Donc l'enjeu de « l'emploi conçu comme un droit » c'est que tout un territoire travaille ensemble, apprenne à travailler ensemble avec des gens qui ont été exclus du travail. Dans ce sens là, je ne pense pas que ce soit de l'insertion mais de la reconstruction : de l'emploi pour tous, avec tous, par la mobilisation de tous.

Alors que certains entrevoient la fin du travail, ATD quart-monde propose l'emploi pour tous ceux qui en sont privés. Ce projet va-t-il à contre-courant de la société ?

La société est multiple et ce qui est sûr c'est qu'il va à contre-courant d'une explication strictement économique du monde et néolibérale qui nous ment absolument sur la réalité des destructions humaines que constitue le non emploi. Oui, ce projet va à l'encontre de cette logique-là.

Mais la société n'est pas monolithique. Il y a aussi de plus en plus d'espaces où les gens cherchent autre chose, cherchent la gratuité, cherchent l'échange, cherche la contribution. Dans ce sens là il est certain que notre société actuelle ne comprend pas que ce que cherchent les plus démunies : ils ne cherchent pas à réclamer plus, ils cherchent à pouvoir contribuer. Prenons l'exemple de ces familles que l'on a encouragées à participer à une AMAP. C'est clair que ce n'était pas le même milieu. Nous avons beaucoup encouragé ses familles, car elles avaient envie d'avoir de bons légumes, de bonnes choses et puis plusieurs se sont découragées, et ont arrêté, parce que ce n'était pas leur monde. La seule qui a réussi à s'accrocher c'est celle qui a réussi à aller travailler un peu chez l'agriculteur. Le fait de contribuer, lui a donné à ses propres yeux une légitimité à faire partie de l'association. En fait c'est ça la clé qui est très mal comprise par notre monde très utilitariste : Pouvoir contribuer.

Tout réduire au marché c'est complètement ignorer l'être humain. L'être humain a besoin de donner, de recevoir, de demander, de rendre. Les entreprises aujourd'hui ne savent pas nécessairement recevoir ce que voudraient donner les gens. Il faut toujours qu'elles maîtrisent absolument l'échange.

L'être humain a besoin de réciprocité. Ce qui tue les pauvres, c'est de ne pas être dans la réciprocité. C'est de toujours être ceux dont on prétend qu'ils ne font que recevoir et auxquels on reproche de recevoir sans donner. Et personne ne comprend que ce n'est pas ça qu'ils veulent !

La question du travail semi-solvable et de la gestion de la concurrence qu'il implique représente depuis plus de trente ans une des réalités des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et du travail adapté. Avant d'en étudier les différents cas et les solutions envisagées, il convient de revenir sur la définition de la concurrence et sur la manière dont elle est appréhendée dans l'expérimentation de « l'emploi conçu comme un droit ».

Concurrence vient du latin « concurrere », courir avec.

La concurrence est une compétition, une rivalité entre des personnes, des entreprises, etc., qui ont le même objectif, qui recherchent le même avantage.

En matière d'économie, la concurrence est une forme d'organisation sociale des relations où domine un souci d'égalité des positions dans la relation économique entre celui qui offre (le vendeur) et celui qui demande (l'acheteur). La concurrence est parfaite si les offreurs de produits ou de services vendent au prix du marché, aucun d'entre eux ne disposant du pouvoir de fixer les prix ou d'influencer les décisions des autres acteurs. Le prix résulte alors de l'affrontement et la négociation de l'ensemble des acteurs.

Une fois cette définition donnée, si on se place dans le cadre du projet, il faut préciser que la question de la concurrence se posera entre entreprises classiques, vendant des biens et des services, et des « entreprises conventionnées » à but non lucratif ayant pour premier produit, pour premier but l'emploi des personnes au chômage de longue durée. Cette différence de nature devra être prise en compte dans la régulation locale des questions de concurrence.

L'entreprise conventionnée, qui vise l'emploi, est-elle en situation de concurrence avec une entreprise « classique » ? Est-elle sur le même marché ?

L'entreprise conventionnée recherchera en priorité le développement de nouvelles activités non encore réalisées sur le territoire, mais il restera certainement des situations où l'emploi ordinaire sera concurrencé par l'emploi conventionné et vice versa. Ces situations seront étudiées au cas par cas par les acteurs économiques en jeu sous la supervision du comité local de l'emploi conçu comme un droit si nécessaire.

Nous pouvons déjà envisager un certain nombre de situations possibles :

Les travaux sont solvables sur un marché existant : (Ils intéressent les entrepreneurs et le travail au noir)

- Si le marché est en croissance, ils pourront être réalisés par l'entreprise conventionnée au prix du marché ou à un prix supérieur ;
- Si le marché est en croissance nulle ou en décroissance, l'entreprise conventionnée doit se retirer du marché pour éviter que des destructions d'emploi non aidés aient lieu sur le marché classique. L'entreprise conventionnée doit se positionner sur un autre marché couvrant d'autres besoins utiles au territoire.

Les travaux sont semi-solvables : (ils n'intéressent donc pas les entrepreneurs actuels mais davantage le travail au noir)

- Si l'activité existe et que le prix habituellement pratiqué ne permet pas aux entreprises de l'assumer (travail considéré non rentable) : l'entreprise conventionnée peut réaliser ces travaux en les facturant au prix habituellement pratiqué. Pour cette entreprise, les travaux sont rentables puisque les emplois sont aidés. On peut alors parler de travail interstitiel.
- Si l'activité existe et que le prix habituel est trop élevé au regard des ressources de certains clients (ayant pour effet qu'ils ne font pas faire les travaux alors qu'ils en ont besoin²) : l'entreprise conventionnée peut proposer un prix adapté. Mais, dans ce cas, ceux qui aujourd'hui font réaliser ces travaux (car leurs ressources le permettent) risquent de préférer recourir à l'entreprise conventionnée. On sera bien dans une situation de concurrence où l'emploi ordinaire risque d'être concurrencé par l'emploi aidé. On peut alors prévoir que certains de ces travaux (comme l'entretien des jardins) soient un service proposé par la collectivité sous conditions de ressources (quotient familial). L'entreprise conventionnée étant alors prestataire de la collectivité pour rendre ce service ;
- Si le marché n'existe pas, l'entreprise conventionnée fixe un prix lui permettant un équilibre budgétaire. Comme pour tout nouveau marché, s'il se développe, celle-ci pourra augmenter petit à petit son prix de vente, ses marges et à terme sortir du conventionnement avec ses salariés pour devenir une entreprise « classique ».

Dans tous ces cas de figure, seul le collectif volontaire, c'est-à-dire la collectivité locale via le comité de « l'emploi conçu comme un droit » peut permettre de régler ses conflits potentiels. Pour chaque cas, le fait d'être sur un territoire de faible dimension (humaine ou superficielle) permettra de rencontrer les entrepreneurs concernés pour savoir si le marché pris par l'entreprise conventionnée les intéresse ou non. L'expérience de l'Insertion par l'Activité Économique montre que souvent lorsque les problèmes sont abordés en amont et que la bonne volonté existe de part et d'autre, des solutions sont trouvées. Il devrait en être ainsi sur un territoire dont les acteurs « **courent avec** » l'objectif : **l'emploi de tous**. Il s'agira d'éviter la destruction d'emploi existants tout en supprimant la privation durable d'emploi.